BTS NOTARIAT

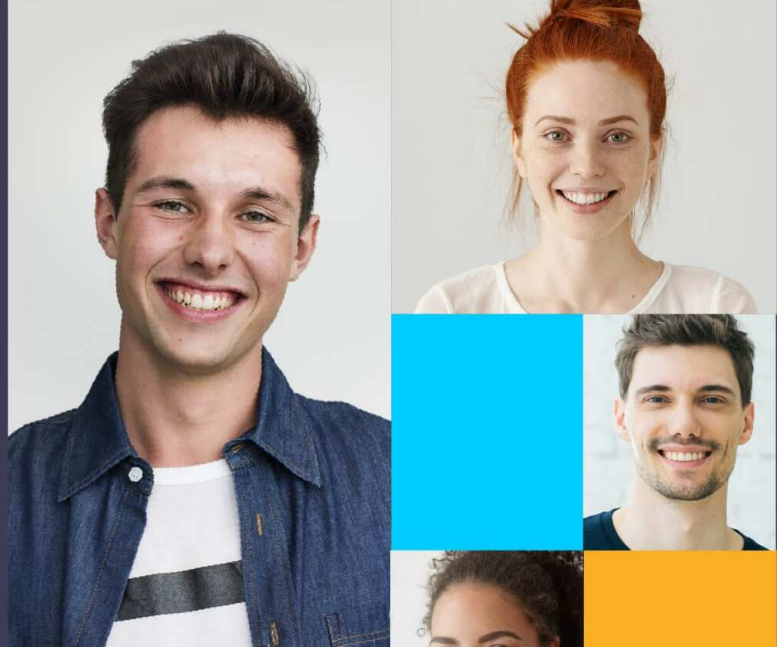

Dossier de candidature

2021

Votre dossier de candidature doit être **transmis au site de l'INFN que vous aurez choisi**, au plus tard le ……, par voie dématérialisée (envoi par courriel, date du courriel faisant foi ; un courriel vous notifiant la bonne réception de votre dossier vous sera envoyé).

Tout dossier incomplet sera écarté.

Où préparer le BTS NOTARIAT

13 INFN Aix-en-Provence 25 avenue Henri Poncet 13090 Aix-en-Provence fc.infn.aixenprovence@notaires.fr	**33** INFN Bordeaux 7 Rue Mably 33000 Bordeaux infn.bordeaux@notaires.fr	**63** INFN Clermont-Ferrand Pôle tertiaire 26 avenue Léon Blum 63000 Clermont-Ferrand infn.clermontferrand@notaires.fr
21 INFN Dijon 2B avenue de Marbotte 21000 Dijon infn.dijon@notaires.fr	**59** INFN – site de LILLE 9 rue de Puébla 59000 LILLE florence.deblock.infn@notaires.fr	**69** INFN – site de LYON 18, rue Chevreul 69007 LYON bts.infn.lyon@notaires.fr
34 INFN – site de MONTPELLIER 565 avenue des Apothicaires Parc Euromédecine 34196 MONTPELLIER cedex 5 infn.montpellier@notaires.fr	**44** INFN – site de NANTES 119 rue de Coulmiers 44000 NANTES infn.nantes@notaires.fr	**30** INFN – site de NÎMES Maison du Notariat 26/28 quai de la Fontaine 30900 NIMES infn.nimes@notaires.fr
75 INFN – site de PARIS 10 Rue Traversière 75012 PARIS btsdmn.infn.paris@notaires.fr	**35** INFN – site de RENNES 2 mail Anne-Catherine 35000 RENNES infn.rennes@notaires.fr	**76** INFN – site de ROUEN 39 rue du Champ des Oiseaux CS 30248 76003 ROUEN CEDEX 1 infn.rouen@notaires.fr
67 INFN – site de STRASBOURG 2 rue des Juifs – CS 40001 67080 STRASBOURG CEDEX infn.strasbourg@notaires.fr	**31** INFN – site de TOULOUSE Université Toulouse 1 CAPITOLE 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9 infn.toulouse@notaires.fr	

PIECES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE BTS NOTARIAT – voie scolaire

Envoi du dossier par voie dématérialisée à l'adresse du site choisi (voir page 2)
Merci de réunir l'ensemble de vos pièces dans
un fichier unique au format PDF

- ☐ La fiche de renseignement ci-jointe dûment complétée (page 4)
- ☐ Une photo d'identité récente à coller impérativement sur la fiche de renseignement
- ☐ Un Curriculum Vitae
- ☐ Une lettre de motivation manuscrite
- ☐ Copie recto / verso d'une pièce d'identité ou, pour les personnes de nationalité étrangère, de la carte de séjour avec autorisation de travailler à temps complet
- ☐ Pour les élèves scolarisés en terminale :
  - Les 3 bulletins de l'année de Première ET de Terminale
  - Le relevé de notes des épreuves anticipées
- ☐ Pour les élèves qui ont le baccalauréat :
  - Les 3 bulletins de Terminale et de Première
  - Le relevé de notes du Bac
  - Notes, diplôme ou justification du cursus post-bac précédant la candidature au BTS NOTARIAT
- ☐ Une déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée (page 7) :
  - attestant avoir pris connaissance du « Règlement intérieur scolarité et formation » de l'INFN, mis à disposition sur le site de l'INFN national et de la notice d'information relative aux modalités de la sélection et d'organisation de la formation.
  - Attestant de l'exactitude des renseignements portés à a connaissance de l'INFN.

➡ Candidat en situation de handicap ou PMR : pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous (referenthandicap.infn@notaires.fr).

➡ Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre candidature à l'INFN. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à nos services administratifs. Conformément au règlement général de protection des données (RGPD, règlement UE 2016/679) du 27 avril 2016 modifié le 23 mai 2018 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'INFN s'engage à protéger l'ensemble des données personnelles collectées et utilisées lors de ses traitements. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. La notice RGPD est disponible sur le site web www.infn.fr

BTS NOTARIAT

DOSSIER DE CANDIDATURE

☐ **BTS Notariat**

☐ Première année ☐ Deuxième année

ETAT CIVIL ☐ madame ☐ monsieur

NOM : N° INE (OBLIGATOIRE°

Nom d'usage (le cas échéant) :

Prénom(s)

Né(e) le : A :

N° du département :

Nationalité * :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de portable : Email :

N° de sécurité sociale (OBLIGATOIRE) :

PARENTS : Père : Profession :
Tel père : Email :
Adresse du domicile (si différente de l'étudiant) :

Mère : Profession :
Tel mère : Email :
Adresse du domicile (si différente de l'étudiant) :

Ou TUTEUR : Profession :
Tel tuteur : Email :
Adresse du domicile (si différente de l'étudiant) :

FORMATION

Diplômes Obtenus :

Baccalauréat série : ..... Mention : .....
Année d'obtention :
Etablissement .....
adresse .....

Autre diplôme ..... Mention : .....
Année d'obtention :
Etablissement .....
adresse .....

Autre diplôme ..... Mention : .....
Année d'obtention :
Etablissement .....
adresse .....

Dernier établissement fréquenté : ..... Année
adresse .....

Comment avez-vous connu l'INFN ?

☐ CIO ☐ POLE EMPLOI ☐ LYCEE ☐ ENTREPRISES ☐ RELATIONS

☐ SITE INTERNET ☐ SALONS ☐ PRESSE ☐ JOURNEE PORTES OUVERTES

☐ AUTRES (précisez)

EXPERIENCE

Expériences professionnelles, y compris stages et « jobs » d'été

Année	Durée	Fonction	Entreprise (nom et adresse)

En cas d'expérience dans le notariat, précisez les missions confiées et leur durée ?

A : ..... Le : .....

Signature de l'étudiant (**et** du représentant légal si l'étudiant est mineur à la date d'envoi) :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

À remplir et joindre à votre dossier de candidature

Je soussigné (e), ...

Né (e) le ..... à ..... Dpt .....

Demeurant à .....

.....

Déclare sur l'honneur :

☐ que les renseignements portés à la connaissance de l'INFN sont exacts

☐ avoir pris connaissance du « Règlement intérieur scolarité et formation » de l'INFN, mis à disposition sur le site de l'INFN national et du guide d'information relatif aux modalités d'organisation de la formation et de ses examens.

Fait à ..... , le .....

Signature :

INFN
LA GRANDE ÉCOLE
DU NOTARIAT

BTS NOTARIAT

Devenir collaborateur de notaire

Cette formation est ouverte aux personnes **titulaires du Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau IV.**
L'enseignement est dispensé par l'INFN (Institut National des Formations Notariales), sur deux années, à temps plein et comprend obligatoirement **12 semaines de stage réparties sur les deux années.**
Cette formation vise à acquérir les compétences générales et professionnelles liées aux métiers du notariat en développant une capacité d'analyse, de synthèse et d'organisation, en maîtrisant la technique juridique et le vocabulaire y afférent, la communication écrite et orale y compris en langue vivante étrangère, les outils et technologies informatiques spécifiques à la profession.
Cette formation professionnelle a pour but d'apporter à la profession notariale des collaborateurs compétents et efficaces.

Institut national des formations notariales

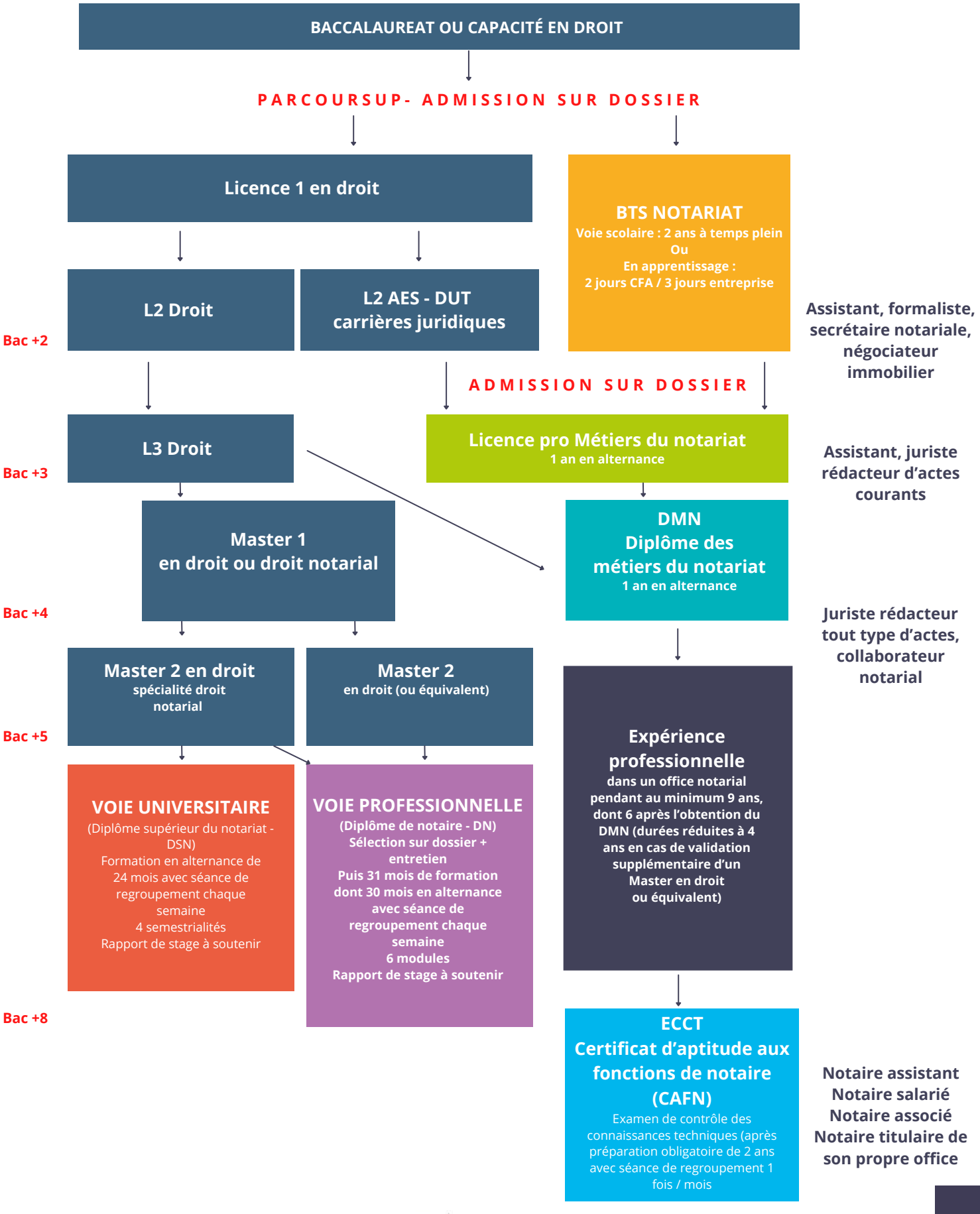
BACCALAUREAT OU CAPACITÉ EN DROIT
PARCOURSUP- ADMISSION SUR DOSSIER
Licence 1 en droit
BTS NOTARIAT
Voie scolaire : 2 ans à temps plein
Ou
En apprentissage :
2 jours CFA / 3 jours entreprise
Bac +2
L2 Droit
L2 AES - DUT carrières juridiques
Assistant, formaliste, secrétaire notariale, négociateur immobilier
ADMISSION SUR DOSSIER
Bac +3
L3 Droit
Licence pro Métiers du notariat
1 an en alternance
Assistant, juriste rédacteur d'actes courants
Master 1 en droit ou droit notarial
DMN Diplôme des métiers du notariat
1 an en alternance
Bac +4
Juriste rédacteur tout type d'actes, collaborateur notarial
Master 2 en droit spécialité droit notarial
Master 2 en droit (ou équivalent)
Bac +5
Expérience professionnelle
dans un office notarial pendant au minimum 9 ans, dont 6 après l'obtention du DMN (durées réduites à 4 ans en cas de validation supplémentaire d'un Master en droit ou équivalent)
VOIE UNIVERSITAIRE
(Diplôme supérieur du notariat - DSN)
Formation en alternance de 24 mois avec séance de regroupement chaque semaine
4 semestrialités
Rapport de stage à soutenir
VOIE PROFESSIONNELLE
(Diplôme de notaire - DN)
Sélection sur dossier + entretien
Puis 31 mois de formation dont 30 mois en alternance avec séance de regroupement chaque semaine
6 modules
Rapport de stage à soutenir
Bac +8
ECCT
Certificat d'aptitude aux fonctions de notaire (CAFN)
Examen de contrôle des connaissances techniques (après préparation obligatoire de 2 ans avec séance de regroupement 1 fois / mois
Notaire assistant
Notaire salarié
Notaire associé
Notaire titulaire de son propre office

Guide de la formation

Les objectifs

La priorité de l'Institut est d'offrir aux membres de la profession notariale de futurs collaborateurs de qualité et de confiance.
Pour être admis en BTS Notariat, il est nécessaire d'être bachelier ou capacitaire en droit. La sélection se fait sur dossier.

L'enseignement est dispensé à l'Institut National des Formations Notariales (INFN) sur deux années à temps plein. Il permet d'acquérir de solides connaissances juridiques et d'appréhender la pratique notariale.

Le BTS Notariat est reconnu par la Profession et permet de prétendre à une rémunération minimum imposée par la Convention Collective du Notariat. Il offre également de nombreuses possibilités de poursuites d'études.

Pré-requis

Cette formation est ouverte aux personnes **titulaires du Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau IV.**

- Compétences et qualités requises.
  - Capacité d'analyse et synthèse
  - Capacité d'organisation et d'adaptation
  - Compréhension de l'environnement professionnel et économique
  - Intérêt pour le droit
  - Maîtrise de la communication écrite et orale y compris en langue vivante étrangère
  - Maîtrise des outils et technologies informatiques de base
  - Attention et sens de l'écoute
  - Rigueur intellectuelle et discrétion
  - Sens de l'initiative

Conditions d'admission

PARCOURSUP ou Contactez directement le site d'enseignement choisi (voir page 11)
Seront regardés les relevés des notes, plus particulièrement les notes obtenues au bac français, ainsi que les appréciations des professeurs pour la Première et la Terminale.

Calendrier de la formation

Le BTS Notariat comprend deux années de formation qui débutent en septembre pour se terminer en juillet de l'année suivante pour la 1re année et en mai pour la 2e année avec les épreuves d'examen final.

Modules d'enseignement

U1 - CULTURE GENERALE ET EXPRESSION

L'unité "Culture générale et expression" valide les compétences établies par l'arrêté du 16 novembre 2006 : objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel du domaine de la culture générale et de l'expression pour les brevets de technicien supérieur" (publié au B.O. N° 47 du 21 décembre 2006).

U2 – LANGUE VIVANTE ÉTRANGÉRE

L'unité de langue vivante étrangère valide les capacités et compétences incluses dans le référentiel.
Les langues vivantes étrangères autorisées sont les suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais.
Cette unité se réfère à trois axes fondamentaux :

1) Les objectifs essentiellement professionnels qui impliquent la maîtrise de la langue vivante étrangère en tant que langue véhiculaire ou non.
2) Les compétences fondamentales :
   - Compréhension écrite de documents professionnels, brochures, dossiers, articles de presse ...
   - Compréhension orale d'informations à caractère professionnel
   - Expression écrite : prise de notes, rédaction de comptes rendus, de messages ...
   - Expression orale : langue de communication, conversations simples au téléphone ...
3) Les connaissances :
   - Les bases linguistiques du programme des classes terminales
   - La morpho syntaxe de la langue utilisée dans les situations professionnelles ciblées
   - La terminologie, le lexique du domaine professionnel

U3 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE & MANAGERIAL DU NOTARIAT

Les connaissances économiques et managériales sont mobilisées au cours de 3 activités :

- Les activités notariales dans leur environnement
- Les mécanismes et les opérations concernant l'activité notariale
- Les facteurs d'évolution de l'activité notariale.

U4 - DROIT GENERAL & DROIT NOTARIAL

Cette unité décrit les compétences juridiques indispensables au traitement des dossiers qui seront confiés au Technicien Supérieur du Notariat :

- Le cadre de la vie juridique
- Les acteurs de la vie juridique et leur état
- La transmission du patrimoine à titre gratuit
- Les droits et les biens
- Les actes et les faits juridiques
- Les actes juridiques liés à l'immobilier
- Les opérations de financement
- Le droit de l'urbanisme et de la construction
- Le droit rural
- Le droit de l'entreprise
- Éléments de fiscalité
- Les règles de droit social applicables au notariat

U5 – TECHNIQUES NOTARIALES

L'objectif de cette unité est de couvrir l'ensemble des activités professionnelles pouvant être confiées au Technicien Supérieur du Notariat. Ces compétences et les savoirs qui leur sont associés, se rapportent aux domaines des personnes et de la famille, de l'immobilier et de l'entreprise.

- Communiquer et s'informer
- S'organiser
- Rédiger des actes
- Accomplir les formalités

U6 – CONDUITE ET PRESENTATION D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

L'unité U6 « Conduite et présentation d'activités professionnelles » valide l'acquisition, dans un contexte professionnel global, de savoirs et savoir-faire figurant principalement dans les unités 4 et 5
Pour les candidats en apprentissage, l'épreuve prend appui sur un dossier d'activités professionnelles. Ce document de cinq pages maximum, sans annexe, élaboré par le candidat de façon individuelle, décrit des activités professionnelles caractéristiques du diplôme, conduites à l'occasion des périodes d'activités en milieu professionnel.

Equipe enseignante

Dans un souci d'optimisation de la formation, nous faisons principalement appel, pour nos enseignements, à des **Notaires ou des collaborateurs** (cours de Techniques Notariales) et à des **universitaires ou professeurs de l'Education Nationale** (cours théoriques de Droit Général et Droit Notarial).

Nos enseignants expérimentés proposent une application des connaissances théoriques à travers des exemples concrets, issus de leur propre pratique, et enseignent la technique de rédaction des actes notariés et autres documents émanant de l'Office Notarial.

Enfin, pour les matières générales (Unités 1, 2 et 3) et pour le suivi de l'activité professionnelle (Unité 6), nous sollicitons des enseignants issus de l'enseignement général ou déjà en poste dans des filières de BTS tertiaires, dont ils maîtrisent parfaitement les programmes.

Organisation de l'emploi du temps

Les cours

Les cours peuvent avoir lieu du lundi au samedi selon un emploi du temps défini par le site d'enseignement.

Six unités d'enseignement, pour un volume horaire de 1 640 heures pour les deux années.

U1	Culture Générale et Expression
U2	Langue vivante étrangère : Anglais
U3	Environnement économique et managérial du notariat
U4	Droit général et Droit notarial
U5	Techniques notariales
U6	Conduite et présentation d'activités professionnelles - CPAP

Matières Générales U1 - U2 - U3	530 heures
Matières Juridiques U4 - U5 - U6	1 110 heures

Pour chaque matière juridique, les cours théoriques Unité 4 sont complétés par des enseignements pratiques axés sur les techniques de rédaction d'actes notariés Unité 5.

Les stages

La formation, étalée sur deux années, comprend obligatoirement **12 semaines de stage** que nous avons réparties sur les deux ans.

Ces stages ne sont pas rémunérés. Ils répondent à un formalisme simple (signature d'une convention tripartite entre l'Office Notarial, l'étudiant et l'INFN).

Les étudiants sont accompagnés par nos enseignants afin d'effectuer la recherche de leur stage par eux-mêmes (travail sur la rédaction de la lettre de motivation et du CV). Naturellement, le statut particulier de notre établissement facilite le placement de nos étudiants et nous intervenons auprès de nos institutions professionnelles lorsque cela est nécessaire.

À l'examen final, chaque étudiant devra produire quatre fiches d'activités relatant un dossier accompli durant ces stages, dont une sera présentée à l'oral devant un jury nommé par l'Éducation Nationale, composé d'un enseignant et d'un notaire (Unité 6).

Durant les deux années de présence à l'INFN, nous entraînons les étudiants afin qu'ils soient parfaitement prêts pour cette épreuve, tant sur l'aspect formel (rédaction des fiches d'activité) que sur l'aspect oral (présentation devant le jury).

Tarif 2021 / 2022

Les droits de scolarité 2021/2022 ont été fixés nationalement à 3.300 euros pour la 1e année. Votre site vous indiquera la date à laquelle le paiement devra être effectué.
Possibilité d'échelonner le paiement en 3 fois.
En cas de demande d'aménagement financier particulier, merci de contacter le secrétariat de votre site.

L'étudiant devra en outre s'acquitter des droits de CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus,) de l'ordre de 92 euros pour cette année en fournissant à la rentrée l'attestation justificative.
Pour tous renseignements, voir : https://cvec.etudiant.gouv.fr/. Seuls les boursiers en sont exonérés mais doivent tout de même produire l'attestation CVEC pour l'inscription dans l'établissement.

L'INFN est un établissement reconnu pour que les étudiants puissent bénéficier des bourses délivrées par le CROUS.

Validation et examen

Conformément aux textes réglementaires régissant les BTS, l'organisation de l'examen du BTS Notariat, la correction des épreuves écrites et les interrogations orales sont exclusivement du ressort du Rectorat de l'Académie dont dépend le site d'enseignement.

Epreuves obligatoires	Mode	Durée	Coefficient
U1 : Culture générale et expression	écrit	4 h	3
U2 : Langue vivante étrangère	écrit	2 h	2
	oral	20 mn	1
U3 : Environnement économique et managérial du notariat	écrit	3 h	3
U4 : Droit général et droit notarial	écrit	4 h	4
U5 : Techniques notariales	écrit	5 h	6
U6 : Conduite et Présentation d'Activités Professionnelles	oral	40 mn	3
Epreuves facultatives - (seuls les points au-dessus de la moyenne comptent)	Mode	Durée	Coefficient
Langue vivante étrangère 2	oral	20 mn	1
Engagement étudiant	oral	20 mn	1

Que se passe-t-il en cas d'échec à l'examen ?

Le candidat peut s'inscrire à nouveau pour suivre la 2e année de formation. Il conservera le bénéfice des unités validées. Il devra suivre à nouveau les enseignements des unités non validées. Le tarif pour une unité est de 600 euros.
Le candidat peut également se présenter en candidat libre ou s'inscrire via le CNED.

Débouchés et poursuites d'études

Le BTS confère la qualité de collaborateur rédacteur d'actes simples, avec une rémunération minimum imposée par la Convention Collective du Notariat (classification T1).

Métiers visés

Le titulaire du BTS Notariat exerce principalement son activité au sein d'un office notarial.
Il peut occuper des emplois centrés sur la rédaction d'actes simples en qualité d'assistant rédacteur d'actes, l'exécution de formalités en qualité d'assistant formaliste, la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de négociateur.
Le BTS « Notariat » est une **formation courte et opérationnelle, qui permet d'entrer dans la vie professionnelle** avec un choix assez vaste de métiers. Après avoir acquis une certaine pratique professionnelle dans l'office notarial, le titulaire du BTS Notariat peut être appelé à exercer des fonctions plus complexes et diversifiées.

Poursuites d'études

Le BTS Notariat a pour objectif l'insertion professionnelle mais une poursuite d'études est envisageable sur dossier, notamment à l'Université, en **Licence Professionnelle Métiers du Notariat**, visée par l'article 86-2 précité du décret modifié de 1973.

Après l'année de Licence Professionnelle, il est alors possible de **s'inscrire de nouveau à l'Institut National des Formations Notariales (INFN), en vue de l'obtention du Diplôme des Métiers du Notariat (DMN) – titre RNCP niveau 6 (Collaborateur juriste notarial).**

En outre, aux termes de l'article 7 du décret du 5 juillet 1973 modifié susvisé, les personnes titulaires du **DMN depuis au moins 6 ans** et qui ont exercé **au moins 9 ans des activités professionnelles (durées réduites à 4 ans en cas de titularité supplémentaire d'un Master en droit)** auprès d'un notaire pourront prétendre à la préparation des épreuves de **l'examen des contrôles de connaissances techniques (ECCT)** qui délivre le **certificat d'aptitude aux fonctions de notaire**. Cette préparation prend la forme de séances de regroupement mensuel sur une durée de 2 ans.

Consultez nos statistiques sur www.infn.fr

VAE

Le diplôme de BTS peut être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE). Le jury peut valider tout ou partie des compétences du candidat. Pour plus de renseignements sur le processus légal et la recevabilité d'un dossier de VAE vous pouvez contacter les sites d'enseignement de l'INFN et le site internet gouvernemental dédié à la question http://www.vae.gouv.fr/

Candidat en situation de handicap ou PMR

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous (referenthandicap.infn@notaires.fr).
Retrouvez toutes les aides à l'embauche https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-03/Agefiph_Alternance-Flyer-A5_2021.pdf

Où préparer le BTS NOTARIAT

13 INFN Aix-en-Provence 25 avenue Henri Poncet 13090 Aix-en-Provence fc.infn.aixenprovence@notaires.fr	**33** INFN Bordeaux 7 Rue Mably 33000 Bordeaux infn.bordeaux@notaires.fr	**63** INFN Clermont-Ferrand Pôle tertiaire 26 avenue Léon Blum 63000 Clermont-Ferrand infn.clermontferrand@notaires.fr
21 INFN Dijon 2B avenue de Marbotte 21000 Dijon infn.dijon@notaires.fr	**59** INFN – site de LILLE 9 rue de Puébla 59000 LILLE florence.deblock.infn@notaires.fr	**69** INFN – site de LYON 18, rue Chevreul 69007 LYON bts.infn.lyon@notaires.fr
34 INFN – site de MONTPELLIER 565 avenue des Apothicaires Parc Euromédecine 34196 MONTPELLIER cedex 5 infn.montpellier@notaires.fr	**44** INFN – site de NANTES 119 rue de Coulmiers 44000 NANTES infn.nantes@notaires.fr	**30** INFN – site de NÎMES Maison du Notariat 26/28 quai de la Fontaine 30900 NIMES infn.nimes@notaires.fr
75 INFN – site de PARIS 10 Rue Traversière 75012 PARIS btsdmn.infn.paris@notaires.fr	**35** INFN – site de RENNES 2 mail Anne-Catherine 35000 RENNES infn.rennes@notaires.fr	**76** INFN – site de ROUEN 39 rue du Champ des Oiseaux CS 30248 76003 ROUEN CEDEX 1 infn.rouen@notaires.fr
67 INFN – site de STRASBOURG 2 rue des Juifs – CS 40001 67080 STRASBOURG CEDEX infn.strasbourg@notaires.fr	**31** INFN – site de TOULOUSE Université Toulouse 1 CAPITOLE 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9 infn.toulouse@notaires.fr	